

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi vingt-quatre avril deux mil vingt-six, vingt heures, sous la Présidence de M. CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 10 avril 2026.

PRÉSENTS : M. Thierry CHARPENTIER, M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Alexandre LANSON, Mme SALLÉ-TOURNE Florence, M. ENGEL Stéphane, M. BOURGOGNE Nicolas, Mme GUIBERT Martine, Mme LHOMME Dominique, Mme NIETO Nicole, M. EL GAZRI Hamid, Mme DUMONT Marie-Hélène, M. LAURENCEAU Luc, M. François GRISON, Mme Aurore MONPOU, M. ABADIE Christophe, Mme ESCUDIER Manou, M. VRAIN Eric, Mme KASSEL Marie, M. PORTHAUX François, Mme DAVID Delphine, Mme LIMANDRI Angéline, M. BLELLY Valentin, Mme KHIDER Sabryna, M. BERILLON Pierre-Michel

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 25
Quorum : 15

Absents excusés :

Mme Delphine MIALANNE	donne pouvoir à Mme BERTHON
M. Laurent ASSELOOS	donne pouvoir à M. LANSON
Mme PESIC Ivana	donne pouvoir à M. BOURGOGNE
M. TAFANI Christophe	donne pouvoir à M. SILBERBERG

Secrétaire : Mme Angéline LIMANDRI

DELIBERATION n°2026-04-036

BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2026

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse et Vie Associative du 27 novembre 2025,

DÉCIDE :

- d'attribuer les subventions suivantes :

NOM	Montant SUBVENTION (€)
SUBVENTIONS ORDINAIRES	
SOCIÉTÉ HORTICULTURE ORLÉANS LOIRET	1 650,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 000,00
ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE - CATM	200,00
LES P'TITS ZOUZOUX	500,00
LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT	100,00
UNION DES COMBATTANTS ET DU SOUVENIR SAINT-JEAN-LE-BLANC	500,00
ASSOCIATIONS DES CONCILIEURS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL D'ORLÉANS	200,00
ARBOLAB	400,00
UCA	2 000,00
COMITÉ DE JUMELAGE	4 000,00
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP 45)	420,00
MAISON FAMILIALE RURALE D'EDU DE FÉROLLES	210,00
FOYER SOCIO-ÉDUCATIF JACQUES PRÉVERT	342,00
VOYAGE COLLEGE PEDAGOGIQUE	1 100,00
LES AMIS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE	3 500,00
COMITÉ DES FÊTES ET LOISIRS	7 000,00
ASSOCIATION POUR LA MICRO-INFORMATIQUE (AMIS)	1 100,00
OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC	300,00



LE CARRÉ COULEURS	600,00
SAINT-JEAN-LE-BLANC TENNIS	7 000,00
ASL JUDO JUJITSU MUSCULATION	15 000,00
LES AVENTURIERS DE L'ARC PERDU	1 700,00
SAINT-JEAN-LE-BLANC BASKET	17 000,00
FOOTBALL CLUB DE SAINT-JEAN-LE-BLANC	50 000,00
SAINT-JEAN BIEN-ÊTRE LOISIRS ACTIFS	3 500,00
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	3 500,00
KARATÉ DO SAINT-JEAN-LE-BLANC	5 000,00
SUD LOIRE TENNIS DE TABLE 45	3 500,00
AS DU COLLÈGE J. PRÉVERT	500,00
ZIKAK ASTER TWIRLING	3 000,00
DANSE DE SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-LE-BLANC	200,00
GOLF CLUB ALBIJOHANNICIEN	200,00
O.P. 45	10 000,00
UNION SPORTIVE ALBIJOHANNICIENNE ET DIONYSIENNE	4 000,00
PAGAIE ORLÉANS MÉTROPOLE	200,00
LA PETANQUE ALBIJOHANNACIENNE	200,00
BULLES DE SONS	100,00
ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX	100,00
PIROGUE 2000	2 300,00
ASSOCIATION FAMILIALE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC	800,00
CLUB DE L'AMITIÉ SAINT-JEAN	1 500,00



AMICALE DES ANCIENS DE SAINT-JEAN-LE-BLANC	750,00
RÉSERVE	500,00
SOUS TOTAL	155 672,00
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
LES AMIS DE L'ECOLE DE MUSIQUE	650,00
COMITÉ DE JUMELAGE	5 500,00
LE GRAND SOUK	500,00
DES RÊVES POUR YANIS	1 500,00
TOTAL	163 822,00

- les crédits nécessaires à la dépense figurent au budget primitif 2025, au compte 65748 = Subventions pour un montant total de **163 822 €**.

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25 (4 procurations)

POUR : 22 (3 élus faisant partie d'association n'ont pas pris part au vote)

CONTRE : 0

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme

Le 27.04.2026

M. CHARPENTIER, Maire,



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- Date de sa publication et/ou de sa notification

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>